

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 10

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-trois juin, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Christophe MAURIES, Danièle POURCEL, Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER.

Absents et excusés : Pascale ROMERO qui a donné procuration à Claude ALBA
Damien VIGUIER qui a donné procuration à Didier MAHOUX.
Jean-Marc ALLAIN qui a donné procuration à Thierry CAUSSE.
Sophie DAUZAT.
Céline ROCACHER.

Date de la convocation : 16/06/2016

Date d'affichage : 16/06/2016

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

1°) DON DE MONSIEUR PATRICK DUBOIS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « Souvenir, Reconnaissance et Liberté »

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un don par chèque de mille cinq cent euros à la commune au profit de l'Association « Souvenir, Reconnaissance et Liberté » par Monsieur Patrick DUBOIS. Les crédits n'ayant pas été prévus au budget, Monsieur le Maire propose de procéder à une décision modificative budgétaire afin d'encaisser le chèque et de le reverser à l'Association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 2 relative à l'augmentation de crédits en section de fonctionnement.

2°) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 – VIREMENT DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT – RENOVATION DU LOCAL DU COMITE DES FETES

Monsieur le Maire expose aux conseillers que l'opération « Rénovation local du Comité des Fêtes » ne dispose pas de crédits suffisants pour régler la facture d'installation électrique d'un montant de 900 €.

En effet, sur 2 548.36 € budgétisés, il ne reste que 136.97 €. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de prélever 764.00 € sur les dépenses imprévues d'Investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à 13 voix pour, la décision modificative budgétaire n° 3 proposée par Monsieur le Maire.

3°) EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE EN VUE DE REALISER LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres de prêts proposées par les banques, et après en avoir délibéré, afin de financer la construction de la nouvelle mairie, inscrite au budget primitif 2016 :

- **DECIDE** à 13 voix pour, de contracter un emprunt de 160 000 €uros auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 1.10 % à échéances constantes pour une durée de 15 ans, avec une périodicité de remboursement trimestrielle.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'emprunt,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

4°) REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de la garderie scolaire pour la rentrée 2016/2017. En effet, ces derniers n'ont pas été revus depuis 2003 et il convient de procéder à une mise à jour depuis le changement des rythmes scolaires. Il propose également que la garderie ne soit plus gratuite le mercredi de 12 h à 12 h 30, comme elle l'était jusqu'à maintenant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, **DECIDE** de maintenir les tarifs pour la garderie scolaire à **1 € par enfant à compter du 1^{er} septembre 2016**, en précisant les horaires suivants :

- le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 15 : 1 € par enfant
- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17 h à 18 h 30 : 1 € par enfant
- le mercredi de 12 h à 12 h 30 : 1 € par enfant.

5°) DENOMINATION D'UNE IMPASSE SUITE A L'IMPLANTATION DE FUTURES CONSTRUCTIONS

Suite à l'implantation de deux futures constructions aux abords de la Place René Cassin avec la création d'une impasse entre deux habitations déjà numérotées, Monsieur le Maire estime qu'il serait souhaitable de dénommer cette impasse et d'y attribuer deux numéros, afin que les services postaux puissent distribuer le courrier correctement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix pour :

- **DECIDE** de dénommer cette impasse « **Impasse du Forgeron** ».
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette information aux futurs riverains, aux services postaux, aux services de secours et aux services des impôts.

6°) TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES ACTES ET DES DOCUMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS.

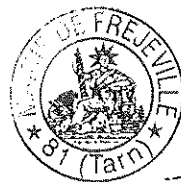
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transmettre les délibérations et documents budgétaires et financiers de façon dématérialisée et qu'il convient pour cela de signer une convention avec l'Association des Maires et les services de la Sous-Préfecture. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire,
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Sous-Préfet de Castres,
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn,
- Autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Le remplacement de l'employé municipal pendant les vacances d'été sera effectué à mi-temps par Monsieur Laurent ROUCAYROL du 08/08/2016 au 26 août 2016 inclus.
- La salle du Conseil municipal sera prêtée à Monsieur Bernard CARAYON les 20 et 27 novembre 2016 pour organiser le vote des primaires.
- Dans le cadre du « Chantier Loisirs Jeunes » organisé par la CCLPA, une dizaine de jeunes, encadrés par un animateur, vont intervenir pour nettoyer le mur du cimetière et le lavoir de la Mouline entre le lundi 11 juillet et le vendredi 15 juillet 2016.
- Un jeune effectue actuellement un stage de formation sur les espaces verts du 20 juin au 1^{er} juillet 2016, sous la tutelle de l'employé technique municipal.
- la CCLPA a versé une subvention de 1 000 € à l'Association « Mémoire et Patrimoine » et a également attribué 20 € par enfant de moins de 18 ans aux Associations sportives de la CCLPA, soit une somme de 160 € pour l'Association Sportive de Fréjeville (8 enfants à l'Ecole de foot).
- Monsieur Didier MAHOUX présente les actions de la commission voirie de la CCLPA. 96 ponts ont été répertoriés sur le territoire de la CCLPA et cette dernière souhaite que les communes participent financièrement aux travaux de réfection des ponts ; pour Fréjeville, c'est le pont vieux qui est concerné.
- Monsieur José NUNES précise que le dossier concernant la construction de la mairie est en cours de finalisation ; un rendez-vous doit être fixé entre les élus et le maître d'ouvrage pour le choix des matériaux.
- la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au **Jeudi 21 Juillet 2016**.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.



Claude ALBA
Maire